

N° PAG/DAAG/SPJ

Rabat, Le

15 OCT 2020

771438

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique,

- Vu la loi n° 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique promulguée par le Dahir n°1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010), telle qu'elle a été modifiée par la loi n° 39-16 promulguée par le Dahir n° 1-16-134 du 21 kaada 1437 (25 Août 2016) ;
- Vu le décret n° 2-10-320 du 16 jourmada II 1432 (20 mai 2011) pris pour l'application de la loi 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-20-393 du 20 safar 1442 (8 Octobre 2020) ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;
- Vu la loi cadre modificative au titre de l'année 2020 ;
- Vu la circulaire 16/2020 du 7 octobre 2020 du Chef de gouvernement ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique lance un appel à candidature pour le poste :

- Expert en économie circulaire

ARTICLE 2 :

Les candidatures sont ouvertes pour occuper les postes mentionnés à l'article 1 pour les candidates et candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Disposer de qualifications académiques et professionnelles nécessaires pour exercer les tâches assignées définies par le Directeur Général ;
- Avoir un niveau académique d'au moins cinq (5) ans d'enseignement supérieur ;
- Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le secteur public ou privé dans des domaines liés aux projets, études ou conseils ou à l'expertise requise ;
- Bénéficier de tous les droits civils et qu'aucune plainte n'ait été déposée contre l'intéressé(e) suite à la commission d'un délit ou crime, que ce soit au Maroc ou à l'étranger.

ARTICLE 3 : Les tâches à effectuer et les compétences requises sont précisées dans les fiches de poste jointes à la présente décision.

1

Lu

ARTICLE 4 : Les experts sélectionnés sont engagés dans le cadre de contrats pour une période n'excédant pas deux (2) ans, pouvant être renouvelés pour une période spécifique supplémentaire, sans que la durée totale du contrat ne puisse dépasser quatre (4) ans.

ARTICLE 5 : le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur directeur général de l'agence marocaine pour l'efficacité énergétique portant la signature du candidat ;
- Un Curriculum vitae portant une photo récente du candidat, son adresse mail et son téléphone ;
- Copie certifiée conforme du/des diplômes obtenu(s) avec copie du document justifiant l'équivalence pour le cas des diplômes non délivrés par des établissements universitaires marocains ;
- Copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale ;
- Casier judiciaire ou carte de casier judiciaire ;
- Attestations justifiant les années d'expérience demandées dans le même domaine du poste à pourvoir délivrées par les employeur(s)

ARTICLE 6 : Les dossiers de candidature seront envoyés par courrier électronique ci-dessous, avant 16 heures et demie, le **29 DEC. 2020** est désigné comme date limite de réception des candidatures, et un accusé de réception de candidature sera envoyé par courrier électronique.

Adresse électronique : candidature@amee.ma

Tout dossier envoyé après la date limite de réception des candidatures, ou il est transmis via un canal autre que celui précité, ou il ne comporte pas tous les documents requis ne sera pas pris en considération.

ARTICLE 7 : La présente décision et les annexes y afférentes seront publiées sur le site de l'emploi public (www.emploi-public.ma) comme elle peut être diffusée et publiée par tous les autres moyens disponibles.

Le Directeur Général

Saïd MOULINE

Fiches de poste pour recruter des experts par contrat auprès de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique

Missions	Expert
Nature et importance du poste	<ul style="list-style-type: none"> • Expert en économie circulaire
Domaine d'expertise	<ul style="list-style-type: none"> • Economie circulaire et empreinte carbone • Gestion des déchets industriels • Instruments internationaux de la finance climat et des procédures de montage financier des projets climat • Méthodes et dispositif de financement du développement durable • Analyse des mesures d'adaptation et d'atténuation des risques climatiques dans les politiques • Maîtrise des environnements institutionnels, des conventions internationales et de la réglementation liée aux domaines suivants : environnement, eau, gestion des déchets, énergie. • carrières, santé et sécurité au travail et aspects sociaux. • Réalisation des études de faisabilité des projets des énergies renouvelables (solaire, éolien et hydroélectricité) et audit de l'efficacité énergétique dans l'industrie selon l'ISO 50001 et l'ISO 14001.
Principales Attributions	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des projet d'économie circulaire (préparation et mise en œuvre) • Chargé de mission auprès de la Direction Générale
Compétences requises (les qualifications académiques et professionnelles nécessaires pour exercer les tâches à accomplir)	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en Environnement - Développement durable ou équivalent
Expérience professionnelle (dans le secteur public ou privé) dans des domaines liés aux principales attributions	<p>Un minimum de 10 ans d'expériences dans le secteur privé ou public principalement dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'économie verte notamment dans la production propre dans l'industrie • Elaborer les cahiers de charges et des référentiels dans le domaine de l'énergie-climat, la gestion des ressources et l'économie circulaire (bilans carbone, analyse de cycle de vie (ACV), certification et études environnementales, ...etc.) • Réaliser les diagnostics énergétiques et environnementaux et veiller à la mise en œuvre des recommandations ressorties • Identifier les gisements d'économie des ressources et de réduction des déchets • Réaliser les chiffrages les gains énergétiques et environnementaux, des investissements, subventions, TRI etc... • Proposer et contribuer à l'application des normes et labels • Assurer l'assistance technique des opérateurs en matière de l'économie verte (gestion des ressources, recyclage et valorisation des déchets, économie circulaire, ... etc.)
La durée du contrat proposé	2 ans, avec possibilité de renouvellement du contrat pour une durée supplémentaire déterminée, sans dépasser 4 ans.